



SIRMOTOM

Réf. AZ/DV – n°03.2024

Montereau, le 12 mars 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, lors de notre réunion du 11 mars 2024, les membres du Conseil syndical n'étant pas en nombre suffisant pour atteindre le quorum, le Conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de délibérer (article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du "**CONSEIL SYNDICAL**" est renvoyée au :

MARDI 19 MARS 2024 A 19 HEURES

22 rue de la Grande Haie – Zone Industrielle – 77130 Montereau

L'ordre du jour sera le suivant :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 09 février 2024 ;
- Installation de nouveaux représentants pour la Communauté de Communes du Pays de Montereau ;
- Remerciements ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2023 ;
- Election du 1^{er} Assesseur du Bureau du SIRMOTOM ;

FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2024 ;
- Délibération portant sur la proposition du SMETOM-GEEODE pour une convention unique autorisant l'accès des déchetteries du SMETOM-GEEODE aux communes du SIRMOTOM ;

URBANISME

- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine privé avec la SCI EUROPEENNE DE L'IMMOBILIER ;



FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Approbation de la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;
- Autorisation donnée au Président à créer un emploi de collaborateur de Cabinet ;
- Autorisation donnée au Président à prendre la délibération instituant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à prendre la délibération instaurant le « Forfait mobilités durables » au profit des agents du SIRMOTOM ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture et de mise en œuvre de compacteurs et d'une chargeuse à pneus pour la déchetterie à plat dans le cadre des travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne ;
- Autorisation donnée au Président à signer le marché pour la fourniture et la mise en œuvre d'une chargeuse à pneus pour la déchetterie à plat dans le cadre des travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

- Autorisation donnée au Président à engager le SIRMOTOM dans l'étude de mise en place d'une filière de collecte de déchets destinés à la production de biochar sur son territoire, et de lancer un appel à manifestation d'intérêt ;

- Affaires et questions diverses :
 - Point sur le rachat du bâtiment administratif ;
 - Information sur la ressourcerie ambulante.

Comptant vivement sur votre présence, et vous en remerciant à l'avance.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Ancien Ministre
Yves JEGO

